

Publié le 9 avril 2020

Covid-19 : les Epl font entendre leur voix au Comité filière tourisme du Ministère des affaires étrangères

La réunion de la commission filière tourisme, présidée par Jean-Baptiste Lemoyne, Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, s'est tenue le 7 avril dernier. Cette commission, qui réunit tous les acteurs de la filière, suit de près l'évolution de la situation économique dans les domaines du tourisme fortement touchés par l'impact du Covid-19.



La BPI constate que les mesures d'accompagnement mises en place par le gouvernement et notamment le Prêt Garanti par l'Etat (PGE) commence à être déployées dans les territoires. Sur les 20 Mds € garantis à ce jour, 550 M€ font l'objet d'un préaccord de la BPI pour le secteur du tourisme. 145 M€ ont été accordés pour des entreprises situées en Ile-de-France, 69M€ en Nouvelle Aquitaine, environ 50M€ respectivement pour les régions AURA et Occitanie et 35M€ pour la région PACA. Le montant moyen du PGE accordé s'élève à 140 000€ par entreprise. Les demandes de prêt actuellement effectuées dans le domaine du tourisme concernent des PME réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 500 000€.

Réclamer le PGE au plus tôt

Selon la BPI, de nombreuses entreprises attendent et puisent dans leur trésorerie avant de faire appel à la PGE. Néanmoins, la BPI considère qu'il faut saisir le plus tôt possible le PGE afin d'être en capacité de rebondir et de mobiliser de la trésorerie pour redémarrer l'activité.

Les professionnels ont fait état de difficultés pour les PME et TPE à obtenir des prêts de la part des banques qui, malgré le PGE, ne souhaitent pas prendre de risques.

Par ailleurs, les professionnels ont également demandé :

- le report sur 12 mois des échéances des prêts en cours, tout en conservant le règlement des intérêts, afin de faciliter la trésorerie des entreprises.
- un mois d'autorisation de découvert de la part des banques.

La FedEpl plaide pour un remboursement anticipé du CICE et du CIR

En complément, la FedEpl s'est fait l'écho des Epl concernant le remboursement anticipé du CICE et du CIR des années 2021 et 2022 et ainsi permettre aux Epl et des autres entreprises de bénéficier d'un complément de trésorerie.

La date et les modalités de déconfinement étant incertaines, les festivals et les manifestations programmés ces prochains mois sont progressivement annulés. Dans ce contexte, Franck Riester, ministre de la Culture, a mis en place une cellule d'accompagnement pour les festivals. Les demandes et questions doivent être envoyées à l'adresse suivante : festivals-covid19@culture.gouv.fr.

Les professionnels du tourisme souhaitent néanmoins se projeter dans l'après confinement qui nécessitera de nouvelles mesures sanitaires dans les sites d'accueil du public. Afin de commencer à organiser l'accueil et la sécurité du public, les professionnels font part au Secrétaire d'Etat de leur besoin d'informations sur modalités et les mesures envisagées au niveau sanitaire afin d'anticiper leur mise en œuvre.